

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le deux du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 27 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames CANO Chrystelle – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle – TEYSSIER Françoise
VALLA-BEGOT Chrystel
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph – ROUX Jean-François
SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Etaient absents excusés : Madame BERNE Valérie

Pouvoir : Madame Valérie BERNE donne pouvoir à Monsieur Georges SAUVAYRE

Secrétaire de séance : Monsieur CELETTE Robert

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

1°/ SUBVENTION FOIRE AUX PLANTES RARES 2014

En vue de l'organisation de la foire aux plantes rares, le dimanche 5 octobre 2014 au Château de Gourdan, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention auprès du Conseil Général.

2°/ ACQUISITION PARCELLES B 1427 ET B 1425 ZONE DE MASSAS ET PARCELLE B 1138 ZA CHANTECAILLE

Monsieur le Maire propose d'acquérir gratuitement des parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay, en vue de créer une piste cyclable. La superficie du terrain à acquérir est de 261 m²
Ainsi que la parcelle section B n°1138 située au lieudit Chantecaille, emprise détachée pour l'élargissement de la voirie à l'arrière de la zone artisanale de Chantecaille, pour une superficie de 872 m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve ces acquisitions et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte de cession ainsi que tout document s'y rapportant.

3°/ DESIGNATION DES DELEGUES ARDECHE MUSIQUE ET DANSE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué pour Ardèche Musique et Danse.

Monsieur René SABATIER est mandaté à l'unanimité, par le conseil municipal.

4°/ CONVENTION SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES A L'ECOLE – ANNEE 2014/2015

Le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse propose pour la commune de SAINT-CLAIR des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales, en faveur de l'école publique intercommunale « Les Géraniums » St Clair/Savas, pour l'année scolaire 2014/2015. Ces séances seront effectuées par un musicien-intervenant employé par le Syndicat Mixte. Pour cela il convient de signer une convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse qui fixe les modalités d'exécution, financières et la durée de la convention.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5°/ INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la Loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des communes, et du décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de l'Etat, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, indemnité qui se substitue à l'indemnité de gestion communale créée par arrêté du 06 juillet 1956.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de continuer à bénéficier des prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer au receveur municipal, l'indemnité de conseil prévue par les textes précités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer au Trésorier d'Annonay, l'indemnité de conseil à compter de la date d'élection de la nouvelle municipalité et déclare que la dite indemnité sera calculée chaque année au taux plein du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

6°/ CONVENTION SDE 07 – DISSIMULATION DES RESEAUX AU LIEUDIT LA COMBE « ROUTE DE SAVAS »

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a pour projet de dissimuler les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications au lieudit La Combe « route de Savas ».

Le maire propose de confier au SDE 07 la maîtrise d'ouvrage unique des opérations de dissimulation du réseau d'éclairage public et du réseau de distribution d'électricité. Pour cela, il convient de signer une convention avec le SDE 07.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage.

7°/ QUESTIONS DIVERSES

Le stationnement devant la salle des associations ne sera plus autorisé après la réalisation du marquage au sol du nouvel aménagement de la traversée du village qui doit être réalisé dans les prochains jours.

Saison culturelle 1000 pattes : présentation à St Clair date à fixer, Madame CANO Chrystelle suivra ce dossier.

Attribution numéro adresses postales au Domaine de Clairvue, une réunion sera fixée avec les intéressés et le président du lotissement par Jean-Paul SPEISSMANN.

Travaux : Roland GIRARD et Jean-Paul SPEISSMANN font le point

- plantations à effectuer par les employés communaux.

- marquage au sol à faire et signalétique par l'entreprise mandatée pour la traversée du village, ainsi que l'implantation du mobilier urbain.

Nettoyage des courts de tennis

Assemblée Générale MADO : Madame TEYSSIER Françoise représentera la commune.

Le goudronnage a été réalisé chemin des Grandes Vignes, Chazeaux, rue Jean Frachon, chemin des Chênes.

Un accord est donné pour accueillir un enfant franco américain jusqu'à la fin de l'année scolaire. Madame Claude CHAPUIS se rapproche du corps enseignant.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 20 juin 2014 à 18 heures 30.

La séance est levée à 19 heures 45.